



Paris, vendredi 23 février 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01218

Modifiant l'avis n° FR/2024/01177

Modifié par l'avis n° FR/2024/01648

Pris en application :

Code des transports

Crue (Cote d'alerte > 3 m)**RIVIERE SEINE-TRAVERSEE DE PARIS****Modification des conditions de navigation (Restriction des conditions de navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 23/02/2024 à 15:20**o **Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 (Pont du périphérique amont) et pk 177,950 (Pont du périphérique aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la Seine, dans sa traversée de Paris, est considérée en crue, et que la cote de 3,00 m a été dépassée à l'échelle du pont d'Austerlitz.

En conséquence :

-la longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105 m entre les ponts Sully et BirHakeim

-le demitour est interdit entre le pont de Sully et Austerlitz pour les bâtiments d'une longueur de plus de 40 m.

-les manoeuvres de virement à l'aval du pont de Grenelle sont interdites pour les bateaux de plus de 110 m.

-le Bras Marie et le Bras de la Monnaie sont interdits à la navigation.

Les conducteurs sont invités à prendre des précautions très rigoureuses en raison des variations du régime de la rivière, des caractéristiques des courants et de la présence de nombreux ponts dont certains offrent un gabarit limité.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT